

Tokyo-Round si Nord-Sud no

La semaine prochaine les Chambres fédérales vont examiner, en procédure d'urgence, les "nouveaux accords" du GATT, qui devraient entrer en vigueur dès le premier janvier 1980. En bref, il s'agit des résultats du "Tokyo-Round", gigantesque négociation multilatérale qui aura duré près de six ans, — soit le double de la précédente, dénommée "Kennedy-Round" (1964-67).

Voilà encore un de ces thèmes de réflexion mamouths sur lesquels il est bon, paraît-il, de ne pas s'apesantir, pour ne pas lasser le lecteur. Qu'importe! Voilà quelques antidotes à l'information officielle qui fera à coup sûr deux ou trois titres dans la presse dite d'information ces prochains jours.

Les accords 1979, complétés par moult arrangements et autres protocoles, représentent près de cinq cents pages de textes et tableaux d'une lecture passablement aride.

Les commissions parlementaires ont examiné le tout, vite fait mal fait, et ont conclu l'une et l'autre à l'unanimité que la Suisse devait ratifier les dix-sept "instruments" valant en quelque sorte contrats entre pays membres du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

C'est beau cette confiance en nos négociateurs de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, placé, comme la Division du commerce qu'il a remplacée, sous l'expertocrate direction du "secrétaire d'Etat" Jolles. C'est beau, et même justifié, en ce sens que nos délégués aux accords commerciaux s'y connaissent parfaitement en intérêts suisses, et savent les faire valoir "über alles". On ne trouvera jamais de signature helvétique inconditionnelle quand les intérêts de l'agriculture,

mais aussi ceux de l'horlogerie ou des textiles indigènes sont mis en cause.

Au reste, les délégués suisses se trouvent plutôt à l'aise dans les grands marchandages du style Round planétaire et pluriannuel. Tout comme le GATT, auquel la Suisse a adhéré en 1966 après en avoir été membre provisoire pendant huit ans, notre pays se déclare en faveur d'un système commercial ouvert, et le prouve en conservant un tarif douanier très modéré, — et par ailleurs unique au monde puisque basé sur le poids et non sur la valeur des marchandises.

N'empêche que les droits de douane à l'importation de produits industriels en Suisse baisseront en sept ans de 23% (d'où une diminution annuelle des recettes douanières de l'ordre de 60 à 70 millions de francs suisses). Cette moyenne recouvre des réductions différenciées selon les branches: moins 9,7% pour l'horlogerie, moins 20,8% pour les machines électriques, moins 27,6% pour l'équipement de transport. D'autres pays, qui appliquent traditionnelle-

SUITE ET FIN AU VERSO

DP 1980

Le bulletin vert glissé dans les pages du dernier numéro de "Domaine Public" pour vous faciliter les opérations de réabonnement n'est pas toujours arrivé à bon port.

C'est ce que nous font remarquer quelques lecteurs.

Nos excuses! Le format de DP laissait craindre en effet un certain nombre de ratés dans la manœuvre...

A toutes fins utiles, signalons que le no. de CCP de "Domaine Public" est indiqué chaque semaine dans le "générique" de première page (ci-contre)!

Merci d'en faire bon usage. Merci d'assurer, par votre fidélité, l'indépendance du journal.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 524 29 novembre 1979
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Yvette Jaggi

524

Tokyo-Round si Nord-Sud no

ment des tarifs douaniers plus protectionnistes que la Suisse, devront les abaisser plus sensiblement: de 30% en moyenne aux USA, de 38% au Canada, de 49% même au Japon. Conséquence: une réduction d'un tiers en moyenne des droits prélevés sur les produits suisses destinés à l'étranger, ce qui peut représenter une impulsion non négligeable pour nos exportations, même si les abaissements prévus s'opéreront en huit étapes d'ici 1987.

Où les nouveaux accords passés dans le cadre du GATT s'avèrent encore plus intéressants, c'est dans la lutte contre l'ennemi intérieur du libéralisme commercial international. Le GATT veut en effet combattre tous les obstacles, tarifaires et surtout non tarifaires, dressés par les pays pour protéger leur économie nationale.

Or, en matière de barrières non tarifaires, l'astuce des gouvernements, des cartels et autres corporations se donne libre cours, et témoigne des ressources infinies de l'imagination mise au service de l'intérêt particulier. Ainsi l'établissement de normes recouvre souvent, sous une apparente préoccupation de sécurité ou de qualité des produits, le véritable souci d'écarter des concurrents étrangers, en dressant devant eux des "obstacles techniques" comme disent pudiquement les spécialistes. Il en va de même de certaines réglementations, notamment en matière de licences et brevets, ou de soumissions et de marchés publics.

Dans tous ces domaines, le Tokyo Round a permis non seulement de faire le point de la situation et de dénoncer les progrès rapides d'un néo-protectionnisme né de la crise; il a en outre abouti à la conclusion d'accords dont l'application seule montrera s'ils tiennent la promesse des textes.

Tout cela est bel et beau. Mais il reste un vaste domaine sur lequel le Tokyo Round n'a guère

permis d'avancer, au-delà de quelques concessions en vue d'un "traitement différencié et plus favorable" des pays en voie de développement "dans tous les cas où il s'est révélé objectivement possible et opportun de le faire" (Message, p. 89). Possibilité et opportunité qui n'ont coïncidé en réalité que pour certains produits tropicaux.

On est loin du nouvel ordre économique mondial, loin du renversement des priorités qui seul pourrait réduire enfin l'écart sans cesse grandissant entre les pays industrialisés et le Tiers-Monde, loin aussi des accords qu'il aurait fallu passer pour débloquer le "dialogue" (?) Nord-Sud.

Justement, on retrouve là toute la qualité de l'attitude suisse. Notre délégation sait jouer un rôle très positif dans des négociations du type GATT, proposant des solutions de portée générale, faisant des concessions avec la bénédiction du Vorort, obtenant des contreparties intéressantes pour notre industrie nationale.

En revanche, quand il s'agit de jeter les bases d'un autre ordre économique mondial et non plus seulement de renforcer un univers libre-échangiste, on retrouve la Suisse dans le camp des ultraprudents, des "qui-si-les-autres-d'abord", avec la bénédiction du Vorort, de l'industrie textile, des paysans... et d'une bonne partie de la population suisse.

Tarif douanier si, idéologie no.

CFF

Le marketing sur de mauvais rails

Dans son "Message sur la définition 1980 de l'offre des CFF", le Conseil fédéral se garde de tresser des couronnes aux responsables des ventes et de la publicité de nos chemins de fer fédéraux.

Un exemple? Le paragraphe 322.5 relatif aux

prix minimaux dans le trafic des abonnés, qui a l'implacable teneur suivante:

"Les prix de certaines catégories d'abonnements ont été relevés le 1er février 1978 en vertu d'une modification de l'arrêté ad hoc. Les recettes supplémentaires auraient dû se monter à quelque 6 millions de francs. Or, elles se sont établies à 4,3 millions, car la vente des abonnements destinés au trafic professionnel a baissé de plus de 4%. Une analyse de ce résultat décevant indiquera la marche à suivre dans ce secteur".

Sacrée concurrence, va! Même l'OPEP n'en vient pas à bout.

FRIBOURG

A la recherche d'une formule magique

"D'une certaine manière, l'élection d'Otto Piller marque pour Fribourg, la fin du système bipolaire majorité-minorités; il n'y a plus de majorité dans le canton, il n'y a que des minorités plus ou moins fortes; ce fait, déjà virtuellement acquis lors des élections au Conseil national, a été simplifié, mis en valeur et comme dramatisé par la victoire d'Otto Piller trois semaines plus tard". C'est en ces phrases que le parti socialiste fribourgeois (voir son bi-mensuel, "travail", sous la signature de François Nordmann) tire la moralité d'un scrutin qui a surpris la majorité des observateurs de la chose politique helvétique.

Aujourd'hui encore on ne se rend peut-être pas compte dans le reste de la Suisse romande — les faiblesses de la gauche vaudoise ont accaparé l'essentiel de l'attention — de l'importance du cap franchi en pays fribourgeois. Citons donc encore le "travail":

"(...) Le pluralisme politique se fraie péniblement un chemin, sinueux mais constant, à Fribourg. De 1966 à 1979, le PDC avait mené un combat d'arrière-garde pour échapper aux conséquences de la diminution de son

électorat, s'alliant avec le PAI-UDC, donnant un coup de main aux radicaux, votant même une fois avec les socialistes.

"L'illusion a été démasquée le 11 novembre. Chaque parti s'est rendu compte que la rigidité à laquelle le contraignait le maintien d'une supériorité factice de la démocratie chrétienne devenait insupportable. Après le PAI-UDC de la Veveyse, les radicaux ont eux aussi compris que la fluidité et la liberté d'action créaient de bien meilleures conditions pour le développement de la vie politique. Otages de leurs deux conseillers d'Etat, les dirigeants radicaux ont été en partie désavoués par leurs électeurs. L'élection d'Otto Piller marque à la fois le point de rupture du système pseudo-majoritaire et le point de départ d'un nouvel équilibre".

Et la moralité tirée par l'organe socialiste: "(...) Les partis doivent entreprendre de s'adapter au nouvel état de choses. La stabilité du canton commande l'instauration d'une "formule magique" à tous les échelons du pouvoir. En fait, les responsables de la vie publique n'ont que trop tardé à la réaliser, espérant reculer l'échéance de l'inévitable".

VAUD

Des mots à tout faire

Votation sur l'initiative socialiste pour la suppression des privilèges fiscaux en ce début de décembre. Les abstentionnistes auront doublement tort.

D'abord, bien sûr, ils auront laissé passer une occasion de se prononcer sur une situation pas ordinaire, survivance des temps "héroïques" où l'inégalité sociale était un dogme. A cet égard, inutile de rappeler qu'un faible taux d'engagement civique est le gage le plus sûr, dans notre pays, du "statu quo", et dans le cas précis, du maintien des positions fiscales acquises et inouïes d'une minorité (cf. DP 523) (1).

Ensuite, ils auront une fois de plus donné ses lettres de noblesse à une tactique électo-

rale qui fait florès dans les rangs des partis bourgeois dès que se profile l'ombre d'un changement: alerte aux impôts! alerte au fédéralisme! alerte à l'équilibre du ménage financier de la Confédération! alerte au tout à l'Etat! L'arsenal des slogans creux de la peur est bien au point. Suffirait-il d'en sortir un, comme d'un chapeau, à chaque fois, pour brouiller les cartes, paralyser l'esprit critique et provoquer le réflexe conditionné du "non"?

Cette fois-ci, slogans à l'efficacité multipliée par l'importance des moyens financiers mis en œuvre, on a combiné la hausse des impôts avec l'autonomie communale. Peu importe que la mort de l'arrêt du taux de progression ne compromette en aucune façon l'autonomie des communes (qui demeurent libres de fixer

(1) Rectification. DP 523, article "Une prime inouïe aux gros contribuables", il fallait lire: "dans 121 communes vaudoises sur 385, les plus riches, sises autour du Léman, l'impôt n'est progressif que pour le moyen contribuable; pour le gros contribuable, il devient proportionnel, c'est-à-dire qu'il est calculé au même taux bloqué à partir de 10% ou (et non au) moins (jusqu'à 4%)".

leur coefficient propre en matière fiscale) mais permette avant tout de liquider une fois pour toutes une inégalité flagrante entre citoyens d'une même commune! Peu importe la réalité des faits, on joue avec les mots... et avec le corps électoral. On pousse même l'exercice si loin qu'on présente sans vergogne, dans les rangs libéraux, le maintien des privilèges fiscaux comme la garantie d'une moindre "concurrence intercommunale".

Face à cette débauche d'illusions, revenons une fois de plus à la réalité des privilèges.

Restons dans la région lausannoise! En présence, cinq communes et leur taux d'impôts communaux respectifs: Crissier dont le coefficient est le même que celui de Lausanne mais qui est combiné avec l'arrêt du taux de la progression, Prilly, Pully, Romanel sur Lausanne et Lausanne.

Dans ce tableau relativement simple, la ligne "Fr./an", c'est le montant de l'impôt; "LS = 100", c'est l'indice par rapport à Lausanne, et là, c'est la comparaison entre la capitale vaudoise et Crissier qui est significative:

Système d'imposition		Avec arrêt du taux de progression		Sans arrêt du taux de progression	
		110 / 7	100 / 8	100 / -	110 / -
Communes (exemples)		Crissier	Prilly, Pully	Romanel s/Lsnne	Lausanne
REVENU	Fr. 32 500.-* Fr./an LS=100	2 502. 50 100	2 275.-	2 275.-	2 502.50
REVENU	Fr. 48 600.-* Fr./an LS=100	3 742. 20 87.5	3 886.-	3 886.-	4 274.60
REVENU	Fr. 65 000.-* Fr./an LS=100	5 005. - 79.3	5 200.-	5 740.-	6 314.--
REVENU	Fr. 97 200.-* Fr./an LS=100	7 484. 40 69.6	7 776.-	9 776.-	10 753.60
FORTUNE	Fr. 300 000.- Fr. LS=100	618. 75 80.6	642.90	697.50	767.25

Politique de la jeunesse : besoin ou alibi

Le Cartel suisse des associations de jeunesse regroupe 60 mouvements qui comptent un total de 550.000 membres environ. C'est donc une organisation sérieuse et de poids qui s'adresse maintenant aux autorités et à l'opinion publique pour réclamer une politique de la jeunesse, promise depuis 68 et toujours différée. Sa prise de position sur la révision de la Constitution fédérale est ainsi accompagnée de propositions concrètes pour l'encouragement des activités de jeunesse, qui portent notamment sur la formation et le soutien des animateurs et sur les moyens financiers nécessaires. Aurons-nous donc, après celle de la défense nationale, de l'énergie et des transports, une conception globale de la jeunesse ?

La jeunesse est l'avenir du peuple. Admettons cette affirmation, caractéristique d'une société dans laquelle l'avenir dévore le présent. Mais cette jeunesse, qui inquiète et effraie autant qu'elle séduit, comment l'appréhender, comment la rejoindre ?

Au contact des jeunes, bien des propositions s'envolent, bien des difficultés surgissent, qui ne sont pas mineures.

AUTONOMIE ET INSTITUTION

Un exemple parmi d'autres, les centres de loisirs à Genève. Ils font l'objet d'une étude du service de la recherche sociologique sous le titre "De l'aventure à l'institution". De fait, après vingt ans de recherches, de tensions, voire de crises, on a abouti à la mise sur pied d'un cadre juridique et administratif. L'institution fonctionne, puisque les centres font moins parler d'eux. Mais pour qui et pour quoi fonctionnent-ils ? De cette étude, retenons deux conclusions.

La première concerne l'espace d'autonomie que voulaient créer les pionniers du mouvement. A l'usage cet espace s'est révélé singulièrement fragile et voué à l'éphémère. Entre l'école et la famille, sa seule garantie reposait sur la volonté des animateurs et la participation des usagers. C'était peu pour vivre une autogestion. Dans la durée, toute confrontation entre ces espaces et les pouvoirs publics ne pouvait que tourner à la confusion des premiers.

La situation actuelle prouve que la formation des animateurs ne suffit pas à faire vivre un centre. La participation réelle des usagers est indispensable. Les conseils d'animation ouverts à tous, comme il en existe dans quelques centres, sont un minimum nécessaire, si l'on ne veut pas que l'institution ne soit qu'un cadre vide, étranger à ses destinataires.

Le Cartel suisse des associations de jeunesse, tel qu'il se présente lui-même, en chiffres (statistiques de mai 1976):

4 organisations de jeunesse syndicale	69 500
17 mouvements confessionnels	105 151
3 organisations scoutes	58 437
3 jeunesses de partis	2 000
4 fédérations sportives	82 682
4 associations d'étudiants	48 199
3 organisations d'abstinents	2 350
5 associations pour la paix et le développement	1 520
4 organisations d'échanges internationaux	72 335
4 centres régionaux de jeunesse	84 750
9 organisations diverses	17 293
Total (60 organisations)	544 217

Deuxième constatation. Les problèmes posés au départ demeurent toujours actuels. Les centres de loisirs sont-ils des lieux d'accueil pour les jeunes en danger de délinquance ou des lieux d'animation culturelle et popu-

laire pour tous les âges ? Un espace de liberté, géré par ses usagers ou un service inséré dans un système social, administré par la commune ou le canton ? Où situer l'animateur, ses responsabilités, son statut ?

Ces questions sont d'autant plus importantes que la jeunesse souffre de l'affaiblissement des institutions qui, jusqu'il y a vingt ou trente ans, l'aidaient à pénétrer dans le monde adulte. Dans les crises qui ont secoué les centres genevois, les partis politiques ont été des relais privilégiés entre la "base" et les pouvoirs publics. Ils ont de ce fait contribué à ce que les crises et leurs réponses s'institutionnalisent. Mais si la tension a baissé, il n'est pas certain que le dialogue, quel que soit le dévouement des animateurs, se soit amélioré entre jeunes et adultes, centres et administration.

Une politique de la jeunesse est-elle souhaitable ? A-t-elle un sens ? Ne va-t-elle pas aggraver encore les difficultés de passage du monde des "jeunes" à celui des adultes ? Certes, il n'est pas question de nier l'évidence : la jeunesse est devenue une entité économique et culturelle. Lui faut-il encore une consécration politique, et celle-là ?

Cette manière de découper les problèmes (énergie, transports) et la population (jeunes, vieux) n'est-elle pas une solution commode pour gérer les conflits, pour éviter les tensions ? Et pour faire ainsi l'économie de remises en cause plus fondamentales.

Si les jeunes ont des réticences face au monde du travail, ce sont d'abord les conditions et le sens de l'activité productive qu'il faut réexaminer. De même pour la formation et les loisirs, les jeunes ne sont qu'un révélateur particulièrement sensible des problèmes qui touchent toutes les classes d'âge. Et si les jeunes ont des problèmes à eux, ils ont besoin de les confronter à ceux des adultes. Pour le bien, du reste, de ces derniers aussi.

Transports : qui trop embrasse...

En matière de transports, Genève fourmille d'idées: rapports, projets, horizons, plans se succèdent, se complètent, s'accroissent. Pourtant il est à craindre que toutes les soifs de mobilité ne trouvent pas leur compte dans ce foisonnement; tous ces projets additionnés dépassent largement la capacité financière du canton.

On peut se demander dès lors si cette apparente richesse d'idées n'a pas d'abord pour fonction de calmer l'impatience des intérêts en présence pendant que se prennent des décisions irréversibles et beaucoup moins ambiguës.

LE RAIL

Le rail tout d'abord. Le raccordement ferroviaire entre Cointrin et Cornavin devrait être prêt en 1988. Politiquement l'affaire semble mûre; les cantons romands sont favorables à un projet qui mettra un aéroport international à leurs portes. Coût pour le canton: 15 millions; ce sont les CFF et la Confédération qui portent l'essentiel de la charge.

Mais les possibilités du rail ne sont pas épuisées pour autant: le frêt aérien doit aussi bénéficier des facilités ferroviaires; donc prolongation de la ligne jusqu'à la halle des marchandises. Coût: 15 millions.

La liaison entre Cornavin et la gare des Eaux-Vives, terminus de la ligne SNCF en provenance d'Annemasse, offrira le double avantage d'un transport non-polluant dans la région franco-genevoise et à l'intérieur du canton — par exemple les Genevois pourraient prendre le train à destination de la Suisse et de l'étranger sans se rendre d'abord en voiture à Cornavin, au centre-ville. Une alternative réelle aux voies routières expresses, dévoreuses d'espaces et créatrices de nuisances intolérables. Coût:

300 millions. Mais déjà la construction d'une route expresse à Carouge obligera à modifier le tracé ferroviaire et exclut la possibilité de construire une gare pour cette localité importante.

... + LA ROUTE...

Routes: là aussi, un projet prêt à la réalisation, l'autoroute de contournement dont le dernier tracé amélioré — tunnels et tranchées — coûtera 540 millions, dont 25% à la charge du canton. La population devra encore se prononcer sur référendum et, si le résultat est négatif, on ne peut pas préjuger de l'attitude de la Confédération.

De plus le programme des travaux routiers pour 1980-1984 prévoit une dépense de 21 millions par année pour de nouveaux aménagements et pour l'entretien.

Ce n'est pas tout: l'idée d'une traversée sous la rade pour relier directement l'autoroute de Lausanne au réseau français fait son chemin; les partisans de l'autoroute de contournement, eux, y voient un aménagement ultérieur nécessaire de toute façon.

... + LES AILES...

L'adaptation de l'aéroport aux cours des dix prochaines années coûtera 232 millions, la construction de la nouvelle halle de frêt environ 70 millions et la reconstitution de la piste principale 60 millions.

... + LE TRAM

Le tram quant à lui bénéficie maintenant d'un plan décennal de modernisation budgété à 322 millions, entièrement à la charge du canton — nouveaux dépôt, gestion centralisée du trafic, nouveaux véhicules. Mais la modernisation n'est pas suffisante, il faut également penser au développement d'un moyen de transport qui, à Genève, a toujours été le parent pauvre: c'est le projet de deux lignes de tramway en croix reliant Meyrin à Grand-

Lancy d'une part, Moillesullaz à Plan-les-Ouates d'autre part.

La facture est lourde. A tel point qu'il n'est pas besoin d'être un spécialiste financier pour comprendre que tout ne sera pas réalisable, donc que certaines réalisations vont en empêcher d'autres.

Se pose alors la question des critères de choix, des coûts et des bénéfices comparés pour la collectivité, de la qualité de la vie — des transports pour quoi et pour qui? —.

En conclusion, on peut déjà constater que cyclistes et piétons sont les grands cocus de cette débauche de projets et de millions. C'est que pour satisfaire leurs besoins, il n'est pas tant besoin d'argent que de volonté politique. Et il ne semble pas que pour le moment les pétitions successives aient suffi à mettre en mouvement cette volonté.

La facture genevoise des "transports" telle qu'il est possible de l'imaginer à partir des chiffres à disposition (en millions de francs):

	Total	Part du canton
Train	180	15
Tram	322	322
Routes	540	135
	210	210
Avion	362	164
	1614 mios	846 mios

Leiter dans le Jura

Après sa "percée" en Suisse alémanique (Zurich), notre ami Martial Leiter revient en terre romande.

Du 24 novembre au 9 décembre, il expose à Porrentruy, plus précisément à la Galerie du Pré Carré (36, rue de l'Eglise).

Une trentaine de dessins politiques et quelques autres dont on vous laisse la surprise.

Et puisque nous en sommes à vous mâcher la besogne, allons-y des heures exactes: vendredi, 17 h. à 19 h. et 20 h. à 21 h., samedi 15 h. à 19 h., dimanche 15 h. à 19 h.

PÉDAGOGIE

Ennemis du fédéralisme : des suspects

Genève est en ébullition; elle abrite depuis 17 ans le Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC), une institution de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP). Or ladite conférence, on le sait, vient de décider par 13 voix contre 11 que cette institution déménagera à Berne. Et, pour faire bonne mesure, le Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation à Aarau, une autre création de la CDIP, rejoindra également la ville fédérale. Motifs invoqués: rationalisation et économie. De quoi rire! L'Instruction publique est le fleuron des compétences cantonales et voilà que ces

cantons n'ont rien de plus pressé que d'aller installer leurs activités à l'ombre de l'administration fédérale...

Nous n'insisterons pas sur les manigances du directeur du CESDOC, M. Egger, un homme qui a su tirer les bonnes ficelles pour arriver à ses fins, puisqu'il s'agit, semble-t-il, d'une affaire personnelle.

L'affaire est intéressante en ce qu'elle met en lumière les rapports entre le pouvoir politique et l'administration.

D'après nos informations la décision de quitter Genève s'est préparée, d'abord dans le plus grand secret, par le canal des secrétaires généraux des départements de l'Instruction publique; ces hauts fonctionnaires ont ensuite "chauffé" leurs conseillers d'Etat respectifs.

Alors, des magistrats pour inaugurer et des fonctionnaires pour gouverner?

Une mention spéciale aux chefs de l'Instruction publique du Valais, de Neuchâtel et de Fribourg, MM. Zufferey, Jeanneret et Cottier, trois magistrats que vous avez entendu et que vous entendrez encore pourfendre sans sourciller les méfaits de la centralisation; trois fédéralistes musclés qui ont voté le transfert du CESDOC à Berne.

Reste une solution aux membres de la CDIP, pour réparer la bavure: remercier M. Egger et lui trouver une place dans l'administration fédérale où il pourra rationaliser à loisir; désigner un nouveau directeur capable de supporter quelques déplacements dans le cadre de son activité professionnelle — c'est le grief fait par M. Egger à la dispersion des trois institutions de la CDIP à Genève, Aarau et Lucerne —. En définitive, le fédéralisme c'est aussi l'art de savoir perdre du temps.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Claire Zachanassian et Khomeini

Visite de la Vieille Dame... (Dürrenmatt).

On se disait: fable ingénieuse! Quel talent!

On se disait: habile illustration de ce thème, éternel, du veau d'or.

On se disait: c'est bien vrai que nous vivons dans une société "capitaliste" (certains se disaient — mais les autres pensaient au "matérialisme" de notre temps, à la déchristianisation, etc.).

On se disait...

Mais quant à prendre au pied de la lettre, à imaginer que la vieille Claire Zachanassian pût réellement exister, exiger réellement la vie d'Alfred III...

Sans doute Croissant n'a-t-il pas été mis à mort, mais on peut supposer que c'est bien plus pour ne pas compromettre ses relations avec l'Allemagne fédérale — dont les économi-

ques — que par un pur souci de justice, que la France a livré son hôte.

Et ceci n'est rien: Moro, infiniment plus "innocent" que le héros de Dürrenmatt, a été sacrifié sur l'autel de...; a été non pas sacrifié, mais abandonné aux Brigades Rouges au nom de... Sur l'autel de quoi? Au nom de quoi? Je sais!: non pas sur l'autel de l'argent, mais de la "patrie", de "l'ordre public", de "l'intérêt public" — je laisse à de plus subtils que moi le soin de distinguer.

... Et bien sûr, aujourd'hui, le Shah d'un côté (victime, il est vrai, aussi peu "innocente" qu'il est possible de l'être) et les otages américains de l'autre, dont on peut supposer qu'ils ne sont pas tous des agents de la CIA, ni des tortionnaires.

Mais voilà le merveilleux de cette affaire infernale:

Jusqu'à présent, j'avais quant à moi toujours approuvé le Conseiller fédéral Graber, qui avait passé par les exigences des terroristes pour

sauver les otages. Sauver les vies: dès l'instant qu'on s'est laissé acculer, il me paraissait que c'était le premier, je dirais presque: le seul commandement. Aujourd'hui, pour la première fois, ce n'est plus possible, puisque les terroristes exigent précisément, non pas la libération de prisonniers, mais l'arrestation de l'ex-shah et sa livraison, en vue de sa mise à mort. Et on peut raisonnablement supposer que demain, ce n'est plus le shah, dont ils exigent la livraison (qu'on pourrait à la rigueur estimer justifiée, comme le fut celle de Hoess, le chef du camp de concentration d'Auschwitz, à la Pologne démocratique), mais celle de M. Bahktiar, mais celle de X, de Y et de Z... Et qu'en serait-il si le Shah ou tout autre personnalité semblable s'était réfugié en Suisse? C'est dire que dans un monde où l'un des super-grands est gouverné par des hommes probablement retombés en enfance, et l'autre par un chef qui semble bien n'en être jamais sorti — cependant que l'Iran est dirigé par un fantasque apparement "fou", je ne

vois aucune issue possible, sinon catastrophique.

A propos de veau d'or, vous connaissez l'histoire du petit Vaudois qui raconte l'histoire de Marie-Madeleine? "Alors, elle lui a versé du sentbon sur les pieds... Alors, les disciples, ils ont dit: faut pas, faut pas... Alors, Jésus il a dit: Tant pis. C'est fait, c'est fait!"

J.C.

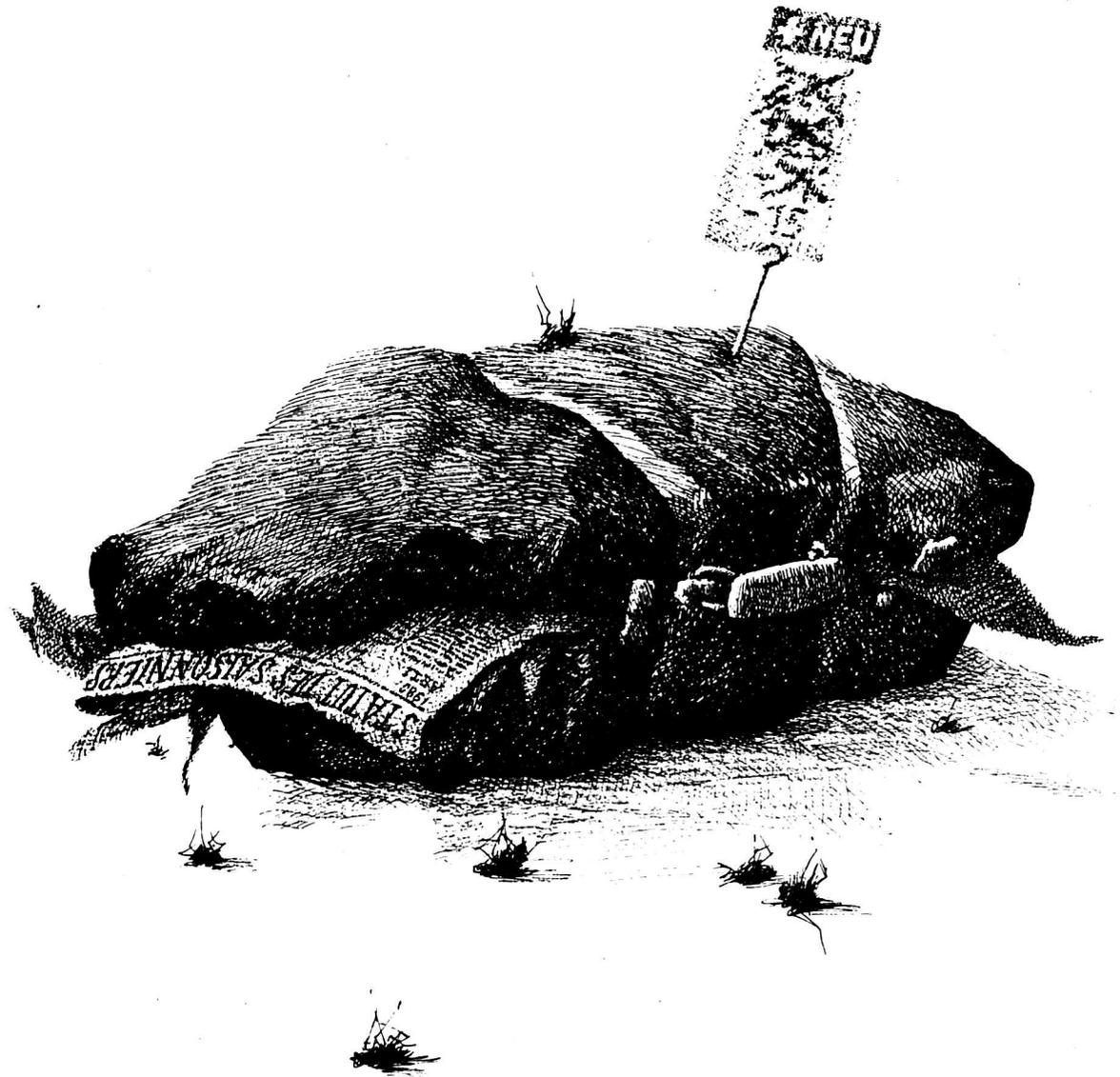
LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER

A SUIVRE

Hécatombes routières. Décidemment, les essais prévus sur le plan national pour tester les effets d'une réduction de la vitesse autorisée à 50 kmh dans les localités ont du plomb dans l'aile (cf. DP 516). Le Grand Conseil bernois vient de repousser une motion (par 69 voix contre 41) admettant que la souveraineté cantonale en matière de circulation routière permettait de mettre sans autres en œuvre l'expérience dans l'ensemble des localités. La majorité des députés s'est finalement rangée aux arguments des adversaires de la motion, qui faisaient valoir les obstacles juridiques et pratiques "quasi-insurmontables" auxquels se heurterait la mise en pratique d'une telle proposition...

* * *

Dans le canton de Zurich, la protection des locataires contre les abus dans le secteur locatif fait des progrès : dès le 1er janvier prochain, 147 communes – au lieu de 128 jusqu'ici – seront soumises au fameux arrêté adhoc entré en vigueur depuis la disparition de la surveillance des prix. Dès lors, c'est près de 96% de la population zurichoise qui sera protégée! On sait que dans 10 cantons et demi-cantons, la totalité des communes bénéficient de cette protection (moins vaste, rappelons-le, que celle que prévoyait l'initiative repoussée par le peuple). Ailleurs, dans le reste de la Confédération, le début de l'année prochaine sera un cap de première importance pour des milliers de locataires puisqu'entreront en vigueur de nouvelles listes de communes protégées.



Attention, fiction !

A partir de ses quartiers généraux de Lausanne, l'Office d'électricité de la Suisse romande poursuit, semaine après semaine, un difficile et persévérant travail d'"information" sur les questions énergétiques. Trois pages "recto verso", au minimum, signées OFEL parviennent ainsi régulièrement aux personnes intéressées. Beaucoup de matière, en fin de compte, des articulets juste assez brefs pour tenter des journalistes en mal de copie, une orientation générale calculée sur mesure pour souligner l'importance cruciale de la réflexion à mener sur l'énergie, rien, au grand jamais rien qui desserve la cause des partisans du nucléaire, un détour de temps en temps du côté des "alternatives" (cette semaine quinze lignes sur le procédé mis au point aux Etats-Unis qui réduira de 90% le coût du silicium employé dans les piles solaires), bref une allure pas trop engagée (ne cherchez pas là, par exemple, plus que n'en a dit la "grande presse" sur l'accident de Lucens!) qui doit probablement faire oublier que l'entreprise est financée en majeure partie par les producteurs d'électricité, tous plus ou moins constructeurs de centrales nucléaires.

De temps en temps pourtant, le masque tombe. Et paraît — il y a trois semaines — un violent "éditorial" consacré à une démolition en règles de l'initiative lancée dans le canton de Vaud pour un contrôle démocratique du nucléaire (sans place pour un quelconque contradicteur); et sur sa lancée, la rédaction (collective) y va d'un panégyrique émouvant du chauffage électrique. Des mois d'autocensure s'envolaient ainsi en fumée...

Le dernier bulletin de l'OFEL va encore plus loin. A propos de la sortie du film "Le syndrome chinois" (réalisation: Michael Douglas,

avec Jane Fonda et Jack Lemmon), les spécialistes de la rédaction partent en guerre contre la "bonne nouvelle antinucléaire" que propagerait cette production cinématographique typiquement américaine. Et ils n'ont pas de mots assez violents pour stigmatiser le manque de sérieux des auteurs du scénario. Voyez-vous cela: "tout le suspense, s'il existe, viendra de ce que la catastrophe promise par le titre n'arrivera pas..." Oh, les petits tricheurs d'Hollywood! Et mesquins avec cela: "Chemins faisant, à partir de deux ou trois petites phrases, on laisse au spectateur le soin d'imaginer l'apocalypse dans sa tête; c'est moins coûteux pour le producteur et sans doute plus efficace pour le message: on crée le malaise sans le matérialiser". Et pour river définitivement leur clou à ces faux prophètes du grand écran, une "absurdité scientifique" que note l'OFEL avec une sainte indignation; nous citons: "Une centrale, supposée située en Californie du Sud, ne peut pas ne pas être équipée de dispositifs anti-sismiques conséquents; comment dès lors la vibration d'une (C'est l'OFEL qui souligne. Réd.) pompe peut-elle faire vibrer la salle de commande au point que, par deux fois, des rides se forment dans le verre de café posé sur la table?"

Elémentaire, mon cher Watson! Ces MM. de l'OFEL sont allés en séminaire au cinéma, et plutôt deux fois qu'une.

Reste à savoir si chaque film-catastrophe à trame nucléaire recevra la visite — "neutre" comme il se doit — de l'OFEL, prêt à décerner ses bons points pour la plus grande édification des populations. Et gare si la fiction dépasse la réalité: la catastrophe nucléaire, on n'aura le droit de la filmer que lorsque elle se sera réellement passée. Avertissement charitable de EOS aux producteurs éventuels.

— La grève des ouvriers de Sarnen a fait peu de bruit en Suisse romande si on compare les quelques échos donnés de ce côté-ci de la Sarine à la lutte des 39 ouvriers de la verrerie

Carl Haefeli SA avec les colonnes entières quotidiennes qui trouvaient place sur ce sujet dans les journaux suisses alémaniques. Pour compléter votre information, un dossier réuni par l'équipe de "Tell" (no. 4, 22.11.79).

Nouvelle initiative sur l'énergie ou non? Une précision utile pour ceux que rebuterait l'examen des propositions en présence (DP 523) en allemand; le document existe également en français; adresse utile, Comité contre Verbois nucléaire, c.p. 9, 1249 Russin.

Parfois une île

Dans les jardins mouillés
je considère
l'air immobile
Dans les jardins mouillés
je considère
ce qui me reste à vivre
Des cygnes sur l'étang
inscrivent une parole
que nul ne saurait lire
La mort attend
Très loin la ville
comme une vieille chante
Très loin des hommes souffrent
Très loin des enfants meurent
Très loin des gens blessés
s'enfoncent
dans le silence
Et le soir vient
qui fait de notre chambre
une tombe à murmures
Mais parfois les repas
sont pour nous comme une île
un instant bienheureuse
dans l'océan des larmes

Georges Haldas